

PROJET PARRAINAGE

Du Programme de Réussite Éducative (PRE) de la Ville d'Oyonnax

Votre interlocutrice, pour tout renseignement complémentaire :

Carine Muller, Coordinatrice du PRE : 06 69 38 73 27 ou carine.muller@oyonnax.fr

Le projet parrainage, en quoi ça consiste ?

Le projet de parrainage éducatif du Programme de Réussite Éducative de la Ville d'Oyonnax est un dispositif solidaire d'accompagnement individuel fondé sur l'entraide entre un jeune lycéen et un enfant d'école élémentaire.

Ce projet s'adresse exclusivement aux jeunes et aux enfants **domiciliés à Oyonnax, Bellignat ou Arbent**.

Concrètement, il permet à un jeune de s'engager auprès d'un enfant de 8 à 11 ans afin de l'aider dans ses apprentissages, sa méthode de travail, sa confiance en lui et son ouverture culturelle.

Il répond à un double objectif :

- soutenir des enfants qui rencontrent des fragilités scolaires, éducatives ou sociales,
- permettre à des lycéens de valoriser leurs compétences, de prendre des responsabilités et de vivre une expérience citoyenne enrichissante.

L'approche psycho-sociale de la réussite scolaire montre que le soutien par les pairs est un levier important, car il renforce le sentiment d'être soutenu, autonome et capable de réussir.

Le PRE assure un accompagnement tout au long du parcours. Chaque parrain ou marraine bénéficie d'un cadre sécurisant, d'un suivi individuel par l'équipe du PRE et d'une formation assurée avec l'Éducation nationale pour l'aider à remplir sa mission dans de bonnes conditions.

Qui peut devenir parrain ou marraine ?

Le projet s'adresse à des jeunes :

- lycéens ;
- âgés de **18 ans maximum** ;
- domiciliés à **Oyonnax, Bellignat ou Arbent** ;
- disposant de compétences scolaires, de sérieux, d'un bon relationnel et de savoir-être adaptés à l'accompagnement d'un enfant.

Être parrain ou marraine, c'est accepter de s'engager avec régularité, bienveillance et sens des responsabilités. Ce rôle demande de la ponctualité, de l'écoute, de la patience et l'envie d'aider un enfant à progresser.

Qui sont les enfants bénéficiaires du projet ?

Les enfants accompagnés dans le cadre du projet sont :

- âgés de **8 à 11 ans** ;
- scolarisés en école élémentaire, du **CE2 au CM2** ;
- habitant dans le périmètre d'action du PRE (Oyonnax, Bellignat, Arbent),
- présentant des fragilités scolaires, d'organisation, de méthode, de confiance en eux ou des fragilités éducatives, sociales ou familiales ;
- ne bénéficiant pas de conditions matérielles favorables au travail scolaire (pas de pièce au calme, pas de bureau...),
- intégrés dans un parcours PRE et/ou orientés par les enseignants.

Comment ça marche ? (calendrier et durée)

Le projet débute **après les vacances d'automne 2026 (le 7 novembre 2026) et se termine à la fin de l'année scolaire 2026/2027**. Le début d'année est consacré au recrutement, aux entretiens, à l'élection des candidats lycéens et à la signature des documents d'engagement (de la convention d'engagement ainsi que de la Charte de confidentialité du PRE).

Combien de temps ça prend chaque semaine ?

Le parrainage consiste à accompagner un enfant à raison d'**une séance par semaine** d'environ **1h à 1h30**.

Sur l'année, cela représente :

- **30 heures d'accompagnement pour l'enfant**
- **36 heures d'investissement pour le jeune parrain ou la jeune marraine**, en incluant les 6h de temps de formation.

Lieux d'accueil

Les séances se déroulent dans des lieux publics identifiés bénéficiant d'encadrants :

- Au **Centre Culturel Aragon pour les binômes d'Oyonnax et Bellignat** ;
- Au **Centre Social et Culturel L'Élan d'Arbent et à son annexe du Planet pour les binômes d'Arbent**.

Ces lieux permettent de travailler dans un cadre adapté, avec accès à des ressources éducatives et culturelles. Au Centre Culturel Aragon, les jeunes et les enfants peuvent notamment bénéficier de la médiathèque, de la ludothèque, des espaces de vie culturelle, ainsi que de certaines expositions ou visites proposées sur place.

Avant de commencer : la rencontre avec le PRE

Avant le démarrage du parrainage, un temps de rencontre est organisé avec :

- L'enfant et ses parents ;
- Le jeune parrain ou la jeune marraine et ses parents ;
- L'équipe du PRE (Coordinatrice + Référent Éducatif).

Ce rendez-vous permet de fixer le cadre, les horaires, les disponibilités de chacun et les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement.

Accompagnement et formation des parrains et marraines

Les jeunes ne sont jamais laissés seuls dans leur mission. Tout au long de l'année, ils sont accompagnés par un référent éducatif du PRE et par la coordinatrice du dispositif. Ils bénéficient également de l'appui des conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale (Coordonnateurs du Réseau d'Éducation Prioritaire REP+) dans le cadre de la formation.

L'accompagnement comprend :

1. **Un entretien d'entrée dans le dispositif** avec le PRE, en présence du jeune et de ses parents ;
2. **Une formation de 6 heures**, organisée en **3 modules de 2 heures**, avec les coordonnateurs REP+ de l'Éducation nationale pour :
 - mieux comprendre le rôle de tuteur,
 - apprendre à construire une séance d'accompagnement,
 - découvrir différentes formes d'aide aux apprentissages,
 - mieux prendre en compte l'évaluation sous toutes ses formes et son rôle dans les apprentissages.

Au-delà de la transmission d'apports concrets sur leur fonction, les tuteurs sont en situation de partage d'expérience, de réflexion collective et d'analyse de situation éducative.

3. **Une rencontre mensuelle avec le référent éducatif** pour faire le point sur les heures réalisées, les réussites, les questions rencontrées et les éventuelles difficultés.

Ce que le projet apporte aux parrains et marraines

En s'engageant dans ce projet, les jeunes peuvent :

- se faire une première expérience quasi professionnelle, avec de vraies responsabilités ;
- se créer un premier réseau de contacts (enseignants, professionnels, structures du territoire) ;
- bénéficier d'une formation pluridisciplinaire ;
- être accompagné tout au long du parcours par un référent éducatif et la coordinatrice du PRE ;
- développer des compétences utiles pour la suite de leurs parcours : organisation, régularité, prise d'initiative, communication avec un enfant, une famille et des professionnels, travail en partenariat et co-éducation ;
- apprendre à respecter des consignes et un cadre, tout en étant force de proposition ;
- renforcer ses savoir-être : écoute, patience, adaptation, fiabilité, engagement dans la durée.

Ils sont aussi sensibilisés à la notion de responsabilité :

- dans l'accompagnement d'un enfant qui compte sur eux chaque semaine ;
- dans l'apprentissage du code de la route puis du permis de conduire.

Cette réflexion sur la responsabilité vaut :

- au volant, en tant que futur jeune conducteur,
- mais aussi plus largement dans la vie sociale (respect des autres, des règles, du cadre commun).

Enfin, l'obtention du code de la route puis du permis de conduire favorise l'autonomie ainsi que l'insertion sociale, économique et professionnelle.

Le projet constitue un véritable levier d'insertion : il met en avant des compétences transversales comme la régularité, la posture éducative, la communication, le sens du collectif et la capacité à respecter un cadre.

Ce que le projet apporte aux enfants

Pour les enfants, le suivi individuel du parrainage permet :

- de retrouver le goût d'apprendre ;
- de mieux s'organiser dans le travail ;
- de reprendre confiance en leurs capacités ;
- de bénéficier d'un soutien individuel, régulier, rassurant et bienveillant ;
- de développer leur autonomie et leur expression à l'écrit comme à l'oral ;
- d'apprendre à prendre la parole, se sentir à l'aise, s'affirmer au sein d'un groupe ;
- de travailler sur le respect des règles, la concentration, l'attention ;
- de développer la confiance, l'estime et le respect de soi et des autres ;
- de valoriser leurs centres d'intérêts et leurs qualités ;
- De développer leur curiosité, s'ouvrir et s'intéresser au monde qui les entoure ;
- D'avoir un modèle positif auquel s'identifier.

Le projet repose sur la force du soutien entre pairs, qui peut renforcer le sentiment d'être soutenu, encouragé et capable de progresser.

Une contrepartie concrète pour les jeunes

À l'issue du programme, les parrains et marraines peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire d'un montant de **550 euros**, versée sur facture :

- pour les jeunes domiciliés à **Oyonnax et Bellignat**, cette aide est destinée au **permis de conduire** ;
- pour les jeunes domiciliés à **Arbent**, elle peut, selon leur choix, être mobilisée pour le **permis de conduire** ou pour l'achat d'un **ordinateur portable**.

Concernant le permis, l'aide est versée sur facture à une auto-école de leur choix (Oyonnax et communes avoisinantes) et peut financer : le code et une partie des heures de conduite, ou uniquement des heures de conduite si le code a déjà été obtenu.

L'équipe du PRE fait des points thématiques « permis » au cours de l'année, afin d'accompagner la projection des jeunes dans la mise en œuvre et l'obtention du code et du permis de conduire.

Cette aide s'inscrit dans une logique plus large d'autonomie, de mobilité et d'accès à la formation ou à l'emploi.

Comment candidater ?

Pour candidater au projet de parrainage 2026/2027, les jeunes doivent envoyer par mail à la coordinatrice du PRE : un CV, une lettre de motivation et la fiche de candidature complétée.

Les candidatures doivent être transmises **avant le lundi 21 septembre 2026**.

Après étude des dossiers, les candidats recevables seront contactés pour un entretien. La sélection finale sera ensuite réalisée dans le cadre de l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien du PRE.

Pourquoi s'engager ?

Devenir parrain ou marraine, c'est aider un enfant à avancer, tout en avançant soi-même.

C'est une expérience utile, valorisante et concrète, qui permet :

- d'être acteur de son territoire,
- de développer ses compétences et de renforcer sa confiance en soi,
- de gagner en autonomie et en responsabilité.